

# Nos honoraires

**Transaction**: à la charge du vendeur

A partir de 400 000 €

(Honoraires en fonction du prix net vendeur)

Mis à jour le 01 Septembre 2019

8%TTC*	<b>→</b>	De 1 € à 99 999 € (Minimum 4 000 €)	<b>♦</b>
7%TTC*	<b>→</b>	De 100 000 €à 199 999 €	<b>♦</b>
6%TTC*	<b>→</b>	De 200 000 € à 299 999 €	<b>*</b>
5,5%TTC*	<b>→</b>	De 300 000 € à 399 999 €	<b>♦</b>

5%TTC\*

Estimation d'un bien : (valeur vénale ou locative) Mis à jour le 01 Janvier 2018

Honoraires d'estimation : 120 € TTC\*

# Luberon Ventoux Immobilier Caromb - Mazan - Saint Didier - Pernes les fontaines - Aubignan

**Location**: (Conformément à la LOI ALUR)
Mis à jour le 07 Mars 2019

# 1/ Baux soumis aux dispositions de la Loi n°89-462 du 6 Juillet 1989

La rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible, dès la signature du bail de location. Les honoraires concernant l'état des lieux seront exigibles à compter de la réalisation de celui-ci. Le mandataire aura droit aux honoraires TTC suivants :

#### Honoraires à la charge du bailleur :

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : **5 €/m² TTC\***
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux = 3 €/m² TTC\*

#### Honoraires à la charge du locataire :

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 5 €/m² TTC\*
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux = 3 €/m² TTC\*

## 2/ Baux commerciaux ou professionnels

La rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible, dès la signature du bail de location. Les honoraires concernant l'état des lieux seront exigibles à compter de la réalisation de celui-ci. Le mandataire aura droit aux honoraires TTC suivants :

## Honoraires à la charge du bailleur :

Négociation, rédaction du bail et état des lieux d'entrée : 15% HT du loyer annuel

# Honoraires à la charge du locataire :

Négociation, rédaction du bail et état des lieux d'entrée : 15% HT du loyer annuel

# **Gestion**: (Exclusivement à la charge du bailleur) Mis à jour le 01 Juin 2018

1/ Honoraires de gestion : 6% TTC\* du loyer hors charges

2/ <u>Assurance garantie des loyers impayés</u>: 2,50% TTC\* du loyer charges comprises